



COVID 19 Confinement

La crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons actuellement liée au Covid 19 et la mise en confinement peuvent soulever des interrogations, des conflits, des tensions dans la cellule familiale.

Permanence Téléphonique Médiation Familiale

A votre écoute

06 07 31 05 56

Cette permanence est assurée par une médiatrice familiale dans les situations suivantes :

- Parent séparé et tenu éloigné de son enfant,
- Cohabitation et conflit intra familial,
- Questions sur les procédures judiciaires,
- Droits de visite et d'hébergement,
- Pension alimentaire,
- Problèmes financiers et matériels, ...